

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY



ORGANISATION DE
L'UNITE AFRICAINE

ORGANIZAÇÃO DA
UNIDADE AFRICANA

منظمة الوحدة الأفريقية

Addis Ababa - Ethiopia Box 3243 Tel. 517700 Telex 21046 Fax (2511) 513036

CONSEIL DES MINISTRES

CINQUANTE-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE

27 MAI - 1 JUIN 1991

ABUJA, NIGERIA

CM/1672 (LIV)

ANNEXE II

RAPPORT DE LA DOUZIEME SESSION ORDINAIRE
DU COMITE DIRECTEUR DU FONDS SPECIAL D'ASSISTANCE
D'URGENCE POUR LA LUTTE CONTRE LA SECHERESSE ET LA
FAMINE EN AFRIQUE

RAPPORT DE LA DOUZIEME SESSION ORDINAIRE
DU COMITE DIRECTEUR DU FONDS SPECIAL D'ASSISTANCE
D'URGENCE POUR LA LUTTE CONTRE LA SECHERESSE ET LA
FAMINE EN AFRIQUE

I. SEANCE D'OUVERTURE

La Douzième Session Ordinaire du Comité Directeur du Fonds Spécial d'Assistance d'Urgence pour la Lutte contre la Sécheresse et la Famine en Afrique s'est tenue du 16 au 17 mai 1991 dans la salle des Conférences de l'OUA à Addis Abéba, Ethiopie. En l'absence du Président du Comité Directeur du Fonds, S. E. l'Ambassadeur Kemoko Keita de la Guinée, la réunion a été ouverte et présidée le 16 mai 1991 à 10 heures par le Vice-Président du Comité, S. E. Mr. Swaib M. Musoke, Ambassadeur de la République de l'Ouganda.

2. Dans une brève déclaration, l'Ambassadeur Musoke a exprimé sa préoccupation face à la situation financière du Fonds. Il a par ailleurs exprimé l'espoir de voir s'intensifier la campagne de mobilisation des ressources en faveur du Fonds. Il a demandé à la réunion d'examiner le projet d'ordre du jour élaboré par le Secrétariat et a exprimé l'espoir que le Comité pourra travailler diligemment afin de terminer ses travaux dans les meilleurs délais.

3. Ensuite, le Président de la séance a invité l'Ambassadeur A. HAGGAG, Secrétaire Général Adjoint chargé de la Coordination et des Missions à prendre la parole. Pour commencer, le Secrétaire Général Adjoint a souhaité la bienvenue, au nom du Secrétaire Général de l'OUA et en son nom propre, aux différentes délégations. Il a déclaré que la réunion a deux objectifs, à savoir, informer le Comité des opérations du Fonds et des activités entreprises depuis sa dernière réunion tenue en décembre 1990, et définir le mode de répartition du don de médicaments et de couvertures d'une valeur de 1,5 million

de yuans (environ 300.000 \$ E.U.) fait par la République Populaire de Chine à l'intention des Etats Membres frappés par la sécheresse et/ou la famine.

4. Le Secrétaire Général Adjoint a évoqué les mesures prises dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations et directives du Comité et qui avaient été entérinées par la dernière session ordinaire du Conseil des Ministres en février/mars 1991 dans la résolution CM/Res. 1315 (LIII). Il a informé la réunion de l'état d'avancement de la campagne de mobilisation des ressources, et des missions de contrôle/supervision entreprises au Burundi, en Ouganda et en Angola en vue de parachever les négociations relatives à l'Accord de Prêt.

5. En ce qui concerne le don de la Chine, il a indiqué que le Secrétariat a informé tous les Etats Membres du don et leur a demandé d'indiquer s'ils étaient intéressés, et ce avant le 25 avril 1991. Il a précisé que le Secrétariat a reçu un certain nombre de demandes qui sont soumises au Comité dans un document distinct. Il a ajouté que d'autres demandes ont été reçues après l'expiration du délai. Ces demandes proviennent des quatre (4) Etats Membres suivants : Cap Vert, Comores, Burkina Faso et Namibie.

6. Le Secrétaire Général Adjoint a également informé la réunion de l'état des contributions et de la situation financière du Fonds. Il a fait savoir qu'en dehors du don fait par la Chine, le Secrétariat n'a reçu aucune contribution. Il a indiqué qu'au 31 mars 1991, le solde du compte du Fonds était de 4,9 millions \$ E.U. représentant essentiellement des intérêts provenant du capital déposé auprès de la Banque. Par ailleurs, le Secrétaire Général Adjoint a informé la réunion que le Fonds a déjà décaissé 17,5 millions \$ E.U., sur une somme totale de 19,2 millions \$ E.U. L'assistance a été accordée à vingt-et-un (21) Etats membres pour mettre en oeuvre quarante deux (42) projets. Il a réaffirmé la préoccupation du Secrétariat face au problème de la mobilisation des ressources, et a demandé au Comité de se pencher une fois de plus sur la question, afin de voir comment mobiliser de nouvelles ressources au profit du Fonds.

7. Pour conclure, le Secrétaire Général Adjoint a informé le Comité que conformément au Règlement Intérieur du Comité, le mandat de six (6) membres du Comité prendra fin au cours de l'année 1991. Il a précisé que le Secrétariat a déjà rédigé une note concernant le choix de six nouveaux membres. La note sera soumise à la prochaine session ordinaire du Conseil des Ministres qui doit se tenir à Abuja, Nigéria.

PARTICIPATION

8. Les Etats Membres suivants du Comité ont pris part à la réunion : Algérie, Tchad, Ghana, Guinée, Lesotho, Libye, Malawi, Rwanda, Ouganda et Zambie. La Gambie, le Kenya et la Mauritanie n'étaient pas représentés. Le représentant de l'UNSO a participé à la réunion en qualité d'observateur. La BAD et la CEA n'étaient pas représentées.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. Le Comité a examiné le projet d'ordre du jour soumis par le Secrétariat. Après un échange de vues sur diverses questions, il a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Séance d'ouverture;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Organisation des travaux;
4. Rapport d'activités du Fonds Spécial d'Assistance d'Urgence pour la Lutte contre la Sécheresse et la Famine en Afrique depuis décembre 1990;
5. Rapport sur la mise en oeuvre des projets financés dans les Etats Membres :

- (i) Rapport de mission en Angola;
 - (ii) Rapport de mission au Burundi;
 - (iii) Rapport de mission en Ouganda;
6. Examen des nouvelles requêtes de subventions/prêts soumises par des États Membres;
7. Date et lieu de la 13^{ème} session ordinaire du Comité Directeur;
8. Questions diverses.

III. ORGANISATION DES TRAVAUX

10. Après un échange de vues, le Comité a adopté les horaires suivants qui avaient été proposés par le Secrétariat :

Jeudi, 16 mai 1991 : 10 heures - 13 heures
Séance de travail;

Vendredi, 17 mai 1991 : 16 heures - 19 heures
Adoption du rapport.

IV. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU FONDS SPECIAL D'ASSISTANCE D'URGENCE POUR LA LUTTE CONTRE LA SECHERESSE ET LA FAMINE EN AFRIQUE DEPUIS DECEMBRE 1990 (Document SEAF/PCY/CTTEE/2 (XII))

11. Le rapport a été présenté par le représentant du Secrétariat qui a détaillé les activités entreprises, depuis la 11^{ème} session ordinaire du Comité Directeur du Fonds tenue en décembre 1990 à Addis Abéba, Ethiopie, dans le cadre de la mise en oeuvre des directives du Comité et de la résolution CM/Res. 1315 (LIII) adoptée par la 53^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Addis Abéba du 25 février au 1^{er} mars 1991.

12. Le représentant du Secrétariat a informé la réunion qu'au cours de la période considérée, des missions de contrôle/supervision ont été entreprises dans deux Etats Membres, à savoir le Burundi et l'Ouganda, après que ces deux pays aient envoyé des rapports de mise en oeuvre de leurs projets. Il a ajouté que des rapports de mission détaillés portant sur les résultats des missions, l'utilisation des fonds accordés, les problèmes rencontrés et l'état d'avancement de la mise en oeuvre des projets sont soumis au Comité au titre de points distincts de l'ordre du jour. Par ailleurs, il a informé le Comité qu'une mission a été entreprise en République Populaire d'Angola en vue de parachever les négociations relatives au prêt d'un montant de 1.442.430 \$ E.U. accordé par la 5ème session ordinaire du Comité tenue en décembre 1987. Il a précisé que les conditions définies entre les parties, les modalités et le texte de l'Accord de Prêt font l'objet d'un rapport détaillé soumis au Comité au titre d'un point distinct de l'ordre du jour.

13. Concernant la campagne de mobilisation de nouvelles ressources, le représentant du Secrétariat a informé la réunion que conformément aux directives du Comité, le Secrétariat a adressé une note à l'Ambassade du Nigéria en Ethiopie suggérant les dispositions à prendre en vue de l'organisation d'un tournoi de football à Abuja au cours de la 54ème session ordinaire du Conseil des Ministres et de la 27ème Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il a indiqué que jusqu'au moment de la rédaction du rapport, le Secrétariat n'avait obtenu aucune réaction. Il a fait savoir qu'en dépit de cela, le Secrétariat est en train d'envisager la possibilité de mettre en oeuvre les autres activités préconisées dans le Plan d'Action adopté par la 11ème session ordinaire du Comité.

14. Le représentant du Secrétariat a également informé la réunion qu'à la suite de la visite officielle du Secrétaire Général en République Populaire de Chine, ce pays a donné au Fonds des médicaments et des couvertures d'une valeur de 1,5 million de Yuans (300.000 \$ E.U.). Il a indiqué que le Secrétariat a informé tous les Etats Membres du don et que le Comité doit prendre une décision sur le mode de répartition du don entre les Etats Membres victimes de la sécheresse et/ou de la famine qui ont soumis des

demandes. Il a ajouté que la question de la répartition du don fait l'objet d'un rapport distinct soumis au Comité.

15. Pour ce qui est de l'état des contributions et de la situation financière du Fonds, le représentant du Secrétariat a informé la réunion que durant la période considérée, en dehors du don fait par la Chine, aucune autre contribution n'a été reçue. Il a indiqué que le montant total des contributions reçues par le Fonds depuis sa création est de 20.702.865 \$ E.U. qui ont rapporté des intérêts s'élevant à 3.485.821 \$ E.U. au 31 mars 1991. Il a ajouté que le solde en banque est de 6.685.686 \$ E.U., mais que ce solde comprend une somme de 1.742.430 \$ E.U. déjà octroyée à des pays. Ce qui signifie que le solde réel du compte du Fonds est de 4.943.256 \$ E.U. Le représentant du Secrétariat a informé la réunion que sur la somme totale de 19.245.430 \$ E.U., le Fonds a décaissé 17.503.000 \$ E.U. au profit de 21 pays en vue du financement de 42 projets.

16. Pour conclure, le représentant du Secrétariat a demandé au Comité d'intensifier la campagne de mobilisation des ressources afin de permettre au Fonds de s'acquitter de sa noble mission. Par ailleurs, il a invité les Etats Membres bénéficiaires de l'aide du Fonds à soumettre des rapports périodiques au Secrétariat, afin de renforcer la crédibilité du Fonds. Il a demandé aux Etats Membres d'assurer la survie du Fonds qui est devenu un instrument précieux pour la consolidation de la solidarité entre les pays africains.

17. Au cours des débats sur le rapport, toutes les délégations qui ont pris la parole ont exprimé leur préoccupation face au tarissement des ressources financières du Fonds et ont préconisé l'intensification de la campagne de mobilisation des ressources, afin que le Fonds puisse répondre aux nombreuses demandes d'assistance soumises au Comité par les Etats Membres victimes de la sécheresse et/ou de la famine.

18. Concernant la campagne de mobilisation des ressources, le Comité a demandé au Secrétariat de donner des informations sur la question de

l'organisation d'un tournoi de football au Nigéria pendant le prochain Sommet. Le Secrétariat a expliqué que les autorités nigérianes ont été saisies des propositions concrètes du Secrétariat et du Président dès la fin de la dernière session ordinaire du Comité, mais que jusqu'au moment de la convocation de la réunion en cours, le Nigéria n'avait pas réagi.

19. Le Comité a pris note des explications fournies et a décidé de retenir le principe d'organiser un tournoi à la prochaine occasion, en vue de mobiliser des ressources au profit du Fonds.

20. Le Comité a également souligné qu'en dépit de l'adoption d'un Plan d'Action pour la mobilisation des ressources lors de la dernière réunion, peu d'actions ont pu aboutir pour en assurer la mise en oeuvre. Il a attiré l'attention sur la nécessité de redynamiser le Sous-Comité sur les activités culturelles et sociales, ainsi que les Comités Nationaux qui doivent prévoir des activités de solidarité dans leurs programmes de travail.

21. Après un examen approfondi des problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre de la campagne de mobilisation de nouvelles ressources, sur une proposition de l'Algérie soutenue par plusieurs autres délégations, le Comité a décidé :

- (i) de demander au Secrétaire Général de faire en sorte que le rapport du Fonds Spécial soit soumis à la plénière plutôt qu'à une Commission du Conseil des Ministres, comme cela a été le cas au cours de la dernière session. Cette initiative permettra de sensibiliser davantage le Conseil sur les activités du Fonds;
- (ii) de demander au Secrétaire Général de l'OUA de faire état de la situation financière critique du Fonds dans ses rapports introductifs au Conseil des Ministres et au Sommet;

- (iii) de proposer que la résolution du Conseil des Ministres portant création des Comités Nationaux mandate ceux-ci pour mener des activités de solidarité entre les Etats Membres et en particulier l'appui aux activités du Fonds;
- (iv) d'envisager la possibilité de convoquer une session extraordinaire du Comité Directeur, session qui sera consacrée exclusivement à l'examen de nouvelles idées devant permettre de mobiliser des ressources financières au profit du Fonds. Une autre alternative consisterait à consacrer la prochaine session du Comité à cette question;

22. Le Comité a demandé également des informations sur le don de matériel fait par la Yougoslavie et qui a été accordé au Burkina Faso et à l'Ethiopie au cours de la 4ème session ordinaire du Comité tenue en juin 1987. Le Secrétariat a expliqué qu'à plusieurs reprises il a demandé aux pays concernés s'ils ont reçu le matériel, mais qu'il n'a pas encore obtenu de réponse. Il a ajouté qu'il en va de même pour le premier don fait par la Chine et qui portait sur des médicaments et des couvertures. Le Comité a demandé au Secrétariat d'envoyer des lettres de rappel, aussi bien aux pays concernés qu'aux donateurs, afin de savoir si les pays choisis ont reçu l'équipement.

23. C'est alors que le représentant de l'UNSO a pris la parole. Il a réaffirmé l'intérêt que l'UNSO porte aux activités du Fonds, malgré le fait qu'il ait été absent à un certain nombre de réunions du Fonds. Il a déploré le tarissement des ressources du Fonds et a proposé l'aide de l'UNSO pour organiser la campagne de mobilisation des ressources. Il a ajouté qu'à cet égard, l'UNSO est disposée à allouer une somme de 20.000 \$ E.U. qui servira à mettre en oeuvre un programme spécial de mobilisation de ressources devant permettre de sensibiliser des Organisations donatrices potentielles, des associations, des hommes d'affaires, etc. Pour finir, il a indiqué que si la proposition est acceptée par le Comité, les détails du programme seront définis de concert avec le Secrétariat de l'OUA. Par ailleurs, il a indiqué qu'il serait préférable que le Fonds s'occupe d'abord et avant tout des situations d'urgence

liées à la sécheresse et à la famine plutôt que de s'occuper de l'assistance en vue du développement à long terme.

24. Le Président a remercié le représentant de l'UNSO pour sa contribution et ses suggestions et l'a assuré que le Comité est favorable à l'idée du programme que son organisme va élaborer en collaboration avec le Secrétariat de l'OUA.

25. A la suite de ces observations, le Comité a décidé que le programme de mobilisation des ressources qui va être élaboré conjointement doit être soumis à la session extraordinaire du Comité, prévue en septembre 1991.

26. Le représentant du Lesotho s'est enquis de la situation de la contribution de son pays de 2.000 \$ E.U. versée par chèque au Secrétariat en juillet 1990 et qui n'apparaît pas dans l'état financier de la BAD au 31 mars 1991. Le Secrétariat a porté à sa connaissance qu'un chèque bancaire de ce montant avait été transféré à la BAD en date du 22 février 1991 et que la somme apparaîtra certainement dans le prochain état financier de la BAD.

27. Après cela, le Comité a pris note du rapport.

V. RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS
FINANCES DANS LES ETATS MEMBRES
(Documents SEAF/PCY/CTTEE/3 (a), (b), (c) (XII))

28. Dans son introduction, le représentant du Secrétariat a signalé qu'une mission d'inspection des projets avait été envoyée en février 1991 au Burundi et en Ouganda pour se rendre compte sur le terrain de l'état d'exécution des projets financés dans ces deux pays. Il a rappelé que le projet au Burundi visait l'assistance alimentaire et la réhabilitation des victimes des événements survenus dans ce pays en août 1988 et que le projet de l'Ouganda concernait la réhabilitation des services agro-météorologiques.

29. Le représentant du Secrétariat a indiqué que comme les rapports de mission soumis l'attestent, les deux projets au Burundi et en Ouganda avaient connu une bonne exécution dans les limites des subventions accordées et que les pièces justificatives présentées étaient convaincantes et satisfaisantes. Des réaménagements ont dû être effectués au cours de l'exécution des projets, mais ils restent dans les limites des dispositions des accords signés dans les deux cas.

30. S'agissant de la mission au Burundi, le représentant du Secrétariat a informé le Comité que la subvention avait été consacrée en grande partie à la réhabilitation des habitations pour les sans-abri (64%), au transport des matériaux de construction (21%) et à l'aide alimentaire d'urgence (14%). Il a rendu compte des explications du gouvernement par rapport aux réaménagements intervenus dans le programme initial d'aide alimentaire, en ce sens qu'à l'arrivée de la subvention en mars 1989, les besoins urgents concernaient la fourniture de logis pour les personnes déplacées avec la diminution de leurs besoins alimentaires obtenue grâce aux premières récoltes.

31. Pour ce qui est de la mission en Ouganda, le représentant du Secrétariat a signalé quelques problèmes rencontrés au niveau de l'installation des équipements et instruments acquis, problèmes qui se situent à trois niveaux :

- pour les équipements achetés auprès d'une compagnie américaine Hollis International pour équiper 4 stations automatiques pour une valeur de 181.886 \$ E.U., cette compagnie avait livré ces équipements depuis juillet 1988 mais n'avait pas encore installé le matériel malgré toutes les démarches du gouvernement ougandais qui doit, à défaut d'exécution, saisir la justice américaine;
- pour les équipements et instruments de contrôle divers acquis pour les 32 stations, seuls ceux intéressant 18 stations avaient

été installés et le gouvernement se devait de verser l'entièreté de sa contribution locale pour parachever ce travail;

- pour l'unité informatique, l'installation n'était pas encore faite en raison de l'insuffisance des installations électriques dans l'immeuble abritant les services agro-météorologiques et le Ministère du Logement devait remédier à cette situation.

32. Pour ce qui est de la mission effectuée en Angola, il s'agissait de négocier avec les autorités compétentes les termes et conditions du prêt accordé à ce pays par le Fonds en décembre 1987 (5ème session ordinaire du Comité Directeur). Des discussions que la mission a eues avec les autorités concernées, il en est résulté la détermination de ces conditions qui sont les suivantes : prêt accordé d'un montant de 1.442.430 \$ E.U. remboursable en 10 ans après un délai de grâce de 3 ans, sans intérêt mais comportant le paiement d'une commission de service de 1,50%. L'Accord devait être signé au mois de mai 1991 et la première tranche décaissée en juin 1991, l'autre tranche devant être décaissée après le lancement du projet. Le Secrétariat est toujours en contact avec l'Angola pour la signature de cet accord négocié entre les deux parties.

33. En conclusion, le représentant du Secrétariat a noté les résultats positifs enregistrés par la mission dans les trois pays visités et a soumis les trois rapports à l'examen du Comité.

34. A la suite de cette présentation, beaucoup de délégations sont intervenues pour souligner l'importance des missions d'inspection qui doivent établir la justification de l'utilisation des fonds alloués aux pays bénéficiaires. Elles ont constaté que pour l'essentiel, les fonds alloués aux deux pays visités (Burundi et Ouganda) avaient été judicieusement utilisés. Des délégations se sont toutefois interrogées sur les changements intervenus dans le programme d'aide alimentaire pour couvrir des opérations de réhabilitation de maisons pour les sans-abris dans le cas du Burundi, et l'absence de l'installation de maints équipements et instruments de contrôle dans les stations

météorologiques dans le cas de l'Ouganda. Pour le cas du Burundi, elles ont estimé que avant tout changement, les autorités auraient dû saisir le Fonds pour tout réaménagement conformément aux accords signés entre les deux parties. S'agissant de l'Ouganda, les délégations ont recommandé que ce pays puisse prendre toutes les dispositions nécessaires pour d'une part, amener la compagnie américaine à s'acquitter de ses responsabilités, et pour d'autre part, libérer sa contribution locale en vue de l'installation rapide de tous les équipements acquis.

35. Le Comité a une fois de plus noté l'importance d'un suivi permanent des projets financés dans les Etats membres et demandé au Secrétariat de poursuivre ses efforts en vue de l'obtention des rapports détaillés sur l'exécution de tous les projets financés, ce qui ne fera qu'asseoir davantage la crédibilité du Fonds. Il a ensuite pris note des rapports de mission en Angola, au Burundi et en Ouganda.

36. Le Comité a également estimé qu'à l'avenir il sera nécessaire d'appliquer strictement les Statuts du Fonds en ce qui concerne la distinction à faire entre les cas d'octroi de subventions et ceux appelant l'attribution de prêts à des conditions avantageuses pour les Etats Membres bénéficiaires.

VI. EXAMEN DE NOUVELLES REQUÊTES DE
SUBVENTIONS/PRÊTS DE LA PART DES ETATS MEMBRES
(Document SEAF/PCY/CTTEE/4 (XII))

37. Le représentant du Secrétariat a indiqué qu'aucun Etat membre n'avait saisi le Comité d'une requête spécifique au cours de la période considérée. Il a toutefois indiqué que le Comité était présentement saisi du dossier du don chinois consistant en médicaments et couvertures, don qui devrait être distribué par ses soins. Ce don, d'un montant de 1,5 millions de yuans, soit environ 300.000 \$ E.U., a été offert lors de la visite de S. E. Monsieur le Secrétaire général de l'OUA en République Populaire de Chine en octobre 1990.

38. Il a signalé qu'en date du 2 avril 1991, tous les Etats membres avaient été informés de l'existence de ce don et invités à soumettre leurs requêtes avant le 25 avril 1991 afin de permettre au Comité Directeur de procéder à leur distribution lors de sa douzième session en mai 1991. Il a indiqué qu'à la date limite, 5 Etats membres (Angola, Libéria, République Centrafricaine, Rwanda et Togo) avaient déjà soumis leur requête. Le Secrétariat, conscient de la situation particulière de sécheresse et de famine vécue par d'autres Etats membres avait suggéré que le Soudan, Djibouti, Ethiopie, Somalie et Mozambique puissent être inclus dans la liste pour une éventuelle sélection.

39. Toutefois, à la date de la réunion du Comité, d'autres pays avaient entretemps soumis leur requête pour pouvoir bénéficier du don chinois, à savoir, le Cap Vert, les Comores, le Burkina Faso, la Namibie et la Zambie.

40. Le représentant du Secrétariat a recommandé au Comité de tenir compte du volume de l'aide pour sélectionner un nombre limité de pays d'autant plus que le montant de l'aide est également destiné à couvrir les frais de transport vers les capitales des pays qui auront été sélectionnés. Il a ensuite soumis le dossier à la décision du Comité.

41. Certaines délégations ont estimé que le délai accordé aux Etats membres pour soumettre leur requête était très court et ont recommandé que les Etats membres ayant soumis leur requête après ce délai puissent également être inclus dans la liste. Elles ont indiqué que les critères pour l'octroi de subventions devaient être observés dans ce cas précis pour examiner toutes les requêtes soumises.

42. Le Comité a accepté le principe d'examiner toutes les requêtes présentées et a décidé de distribuer en parts égales le don entre les 15 Etats membres déjà cités, à savoir : Angola, Burkina-Faso, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Ethiopie, Libéria, Mozambique, Namibie, République Centrafricaine, Rwanda, Somalie, Soudan, Togo et Zambie. Il a en conséquence demandé au

Secrétariat de transmettre cette décision aux autorités chinoises en vue de l'acheminement de l'aide dans les capitales des pays sélectionnés.

VII. DATE ET LIEU DE LA 13EME SESSION ORDINAIRE DU COMITE DIRECTEUR

43. Le Comité a décidé de tenir sa 13ème session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, en décembre 1991 à une date qui sera convenue entre le Président du Comité et le Secrétariat.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

44. Aucune question n'a été soulevée sous ce chapitre.

IX. ADOPTION DU RAPPORT

45. Le Comité s'est retrouvé le 17 mai 1991 à 16 heures pour adopter son rapport. A la suite d'un examen minutieux, le Comité a adopté le présent rapport.

12EME SESSION DU COMITE DIRECTEUR DU FONDS SPECIAL
D'ASSISTANCE D'URGENCE POUR LA LUTTE CONTRE LA SECHERESSE
ET LA FAMINE EN AFRIQUE
ADDIS-ABEBA, 16 - 17 MAI 1991

12TH SESSION OF THE POLICY COMMITTEE OF THE SPECIAL EMERGENCY
ASSISTANCE FUND FOR DROUGHT AND FAMINE IN AFRICA
ADDIS-ABABA, 16 - 17 MAY 1991

LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS

I. ETATS MEMBRES/MEMBER STATES

<u>PAYS/COUNTRY</u>	<u>NOMS/NAMES</u>	<u>TITRES/TITLES</u>
1. ALGERIE	1. S. E. R. LAMAMRA	Ambassadeur Ambassade d'Algérie Addis Abéba Ethiopie
	2. Mons. ABDAOUI Abdelhamid	Premier Secrétaire Ambassade d'Algérie Addis Abéba Ethiopie
2. GAMBIA	ABSENT	-
3. GHANA	1. C. DARKWAH	Minister Counsellor Embassy of Ghana Addis Ababa Ethiopia
4. GUINEE	1. Alpha Ibrahima SOW	Conseiller Ambassade de Guinée Addis Abéba Ethiopie
5. KENYA	ABSENT	-
6. LESOTHO	1. P. J. MAKHETHA	Counsellor Lesotho High Commission Nairobi KENYA

<u>PAYS/COUNTRY</u>	<u>NOMS/NAMES</u>	<u>TITRES/TITLES</u>
7. LIBYA	1. Assed M. TARHUNI	Chargé d'Affaires a.i. Libyan People's Bureau Addis Ababa Ethiopia
8. MALAWI	1. M. P. MAGWIRA	First Secretary Embassy of Malawi Addis Ababa Ethiopia
9. MAURITANIE	ABSENT	-
10. UGANDA	1. His Excellency Mr. SWAIB MATUMBWE MUSOKE	Ambassador Embassy of Uganda Addis Ababa Ethiopia
	2. Mr. H. NYAKAIRU-WAAKO	First Secretary Embassy of Uganda Addis Ababa Ethiopia
11. RWANDA	1. NSENGIYUMVA Célestin	Premier Conseiller Ambassade du Rwanda Addis Abéba Ethiopie
12. TCHAD	1. M. MAHAMAT A. KOSSO	Premier Secrétaire Ambassade du Tchad Addis Abéba Ethiopie
13. ZAMBIA	1. His Excellency Mr. BASIL R. KABWE	Ambassador Embassy of the Republic of Zambia Addis Ababa Ethiopia
	2. Mr. Glyn B. ZIMBA	Second Secretary Embassy of the Republic of Zambia Addis Ababa Ethiopia

II. OBSERVATEURS/OBSERVERS

<u>ORGANISATIONS/ORGANIZATIONS</u>	<u>NOMS/NAMES</u>	<u>TITRES/TITLES</u>
1. African Development Bank/ Banque Africaine de Développement (ADB/BAD)	ABSENT	-
2. Economic Commission for Africa/Commission Economique de l'Afrique (ECA/CEA)	ABSENT	-
3. United Nations Sudano- Sahelian Office/Bureau des Nations-Unies pour la Région Soudano- Sahélienne (UNSO/BNUS)	M. Samuel Nyambi	Directeur Adjoint

III. SECRETARIAT GENERAL DE L'OUA/GENERAL SECRETARIAT OF THE OAU

<u>NOMS/NAMES</u>	<u>TITRES/TITLES</u>
1. Amb. A. HAGGAG	- Assistant Secretary General in charge of Coordination and Missions
2. Mr. J. MFASONI	- Head of Afro-Arab Coope- ration Division
3. Mr. J. B. THUNDU	- Assistant Information Officer
4. Mr. A. R. KOUROMA	- Coordinator - Afro-Arab Cooperation Division

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1991-05-27

Report of the Twelfth Ordinary Session of the Policy Committee of the Special Emergency Assistance Fund for Drought and Famine in Africa

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/10858>

Downloaded from African Union Common Repository